

Direction interministérielle de la transformation publique



Livret sur la mise en œuvre et le suivi des Politiques Prioritaires du Gouvernement en Ile-de-France



Livret sur la mise en œuvre et le suivi des Politiques Prioritaires du Gouvernement en Ile-de-France. Préfecture de la région d'Ile-de-France-SGAPP-RM LY VAN TU - Mai 2024.



Le mot du préfet

La circulaire de la Première ministre du 19 septembre 2022 a précisé les conditions dans lesquelles sont déployées les 60 Politiques Prioritaires du Gouvernement (PPG) arrêtées lors du séminaire gouvernemental du 31 août 2022. Les politiques prioritaires du gouvernement répondent au cap fixé par le Président de la République et aux quatre grandes batailles à mener : la bataille de la transition écologique, la bataille pour le plein emploi, la bataille pour la souveraineté et la bataille de l'égalité des chances.

Dans son intervention du 12 mars 2024 à destination des cadres dirigeants de l'Etat, le Président de la République a rappelé l'enjeu des politiques prioritaires du gouvernement dont la mise en œuvre déclinée territorialement doit viser à la satisfaction des usagers. C'est à travers la diffusion d'une culture des résultats et d'un pilotage par la donnée plus que par la norme que l'effort déployé par l'Etat pour atteindre les objectifs fixés doit être évalué.

La mise en œuvre des politiques prioritaires du gouvernement sur le terrain représente ainsi un enjeu majeur. Avec les préfets de département, les directeurs régionaux et leurs équipes, il nous faut chaque jour redoubler d'attention pour accompagner, simplifier, communiquer et valoriser. Cela nécessite la mise en place d'un suivi et d'un pilotage approfondis, de revues régulières sur le terrain avec les acteurs locaux concernés, d'un plan d'actions pour lever les freins d'exécution et d'une organisation managériale opérationnelle pour conduire l'action jusqu'au dernier kilomètre. Les feuilles de route interministérielles régionale et départementales, pour la période 2024/2026 nous engagent dans cette voie pour réaliser les projets structurants et les objectifs spécifiques aux territoires.

Dans le cadre du déploiement des politiques prioritaires du gouvernement en région, dans les départements et dans l'ensemble des services et opérateurs de l'Etat, la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) apporte un appui notamment à travers PILOTE, outil de suivi et de pilotage territorialisé des politiques prioritaires du gouvernement commun à tous les acteurs de l'Etat, qui permet de partager les objectifs, les résultats, les taux d'avancement, les freins et les réussites liés à chaque politique. Ces données, qui reflètent la cohérence et l'unité de l'action de l'Etat, sont importantes car elles alimentent le baromètre des résultats de l'action publique permettant aux Français de connaître l'avancée des chantiers et d'en comprendre la portée et l'utilité.

Au-delà des formations réalisées par la DITP et des outils mis à disposition, ce livret sur la mise en œuvre et le suivi des politiques prioritaires du gouvernement en Ile-de-France a vocation à sensibiliser les services de l'Etat aux modalités du pilotage interministériel des politiques publiques prioritaires et à faciliter la prise en main de l'outil PILOTE par les utilisateurs franciliens que sont les coordonnateurs départementaux et régionaux ainsi que tous les référents des directions départementales et régionales.

Signé

Marc GUILLAUME

Contenu

1- <i>En quoi consiste la feuille de route interministérielle ?</i>	4
2- <i>La Gouvernance</i>	5
2-1. Gouvernance au niveau national.....	5
2-2. Gouvernance au niveau régional.....	5
3- <i>A quoi sert l'outil PILOTE ?</i>	6
4- <i>Qui fait quoi ? Le rôle des utilisateurs de l'outil Pilote</i>	6
4-1- Rôle du coordonnateur régional ou départemental.....	6
4-2- Rôle du référent des directions/services régionaux et des directions départementales interministérielles (DDI).....	7
5- <i>Quelles sont les données dans l'outil PILOTE ?</i>	7
5-1. Typologie d'indicateurs.....	8
5-2. Calcul du taux d'avancement régional ou départemental.....	8
5-3. Indicateurs dont les résultats ne sont pas pris en compte dans le taux d'avancement de la PPG.	8
5-4. Données à saisir dans l'outil Pilote : Responsabilité de la saisie des commentaires locaux.....	9
5-5. Mise à jour des données dans l'outil PILOTE.....	11
6- <i>Le baromètre des résultats de l'action publique</i>	11
7- <i>Les référents chargés des services publics</i>	12
8- <i>L'appui de la DITP</i>	13

1- En quoi consiste la feuille de route interministérielle ?

Validée par le Premier ministre, la feuille de route interministérielle régionale ou départementale donne aux préfets un mandat sur trois ans (2024/2026) pour conduire les politiques publiques en lien avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de terrain au bénéfice des citoyens.

La feuille de route du préfet comprend deux parties : la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement et la mise en œuvre des priorités territoriales.

1- Mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement

La feuille de route interministérielle est la déclinaison de la feuille de route du Gouvernement à l'échelon territorial. Le préfet a pour mission de coordonner l'action de l'ensemble des services et des opérateurs de l'Etat pour que les politiques prioritaires arrêtées par le Gouvernement atteignent effectivement les résultats attendus et s'incarnent de manière concrète dans la vie quotidienne des Français sur le territoire.

Le préfet a la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de l'ensemble des politiques publiques prioritaires territorialisées figurant dans l'outil PILOTE en veillant à ce que chaque chantier se réalise dans de bonnes conditions afin d'atteindre l'objectif cible fixé. En effet, la mission des préfets pour le suivi des politiques prioritaires du Gouvernement ne se limite pas au périmètre de l'Administration territoriale de l'Etat (ATE) mais s'étend à tous les services et opérateurs de l'Etat (hors fonctions militaires et juridictionnelles).

2- Mise en œuvre des priorités territoriales

Cette partie de la feuille de route permet d'identifier dans chaque territoire les axes prioritaires de l'action de l'Etat dont la mise en œuvre se fait en lien avec les services centraux. Elle comprend d'une part, des priorités territoriales (4 à 5) à fort impact pour le territoire et non couverts par des politiques prioritaires du Gouvernement et d'autre part, des objectifs individuels annuels (4 à 5) qui nécessitent un investissement particulier du préfet pour favoriser leur bonne exécution. Dès validation de la feuille de route par le Premier ministre, les priorités territoriales seront intégrées dans l'outil PILOTE, ce qui permettra aussi d'assurer un suivi rigoureux au niveau de l'atteinte des résultats.

Les préfets sont garants des résultats de la feuille de route du Gouvernement dans les territoires qui est déclinée de manière différenciée en fonction des spécificités territoriales. Ils rendent compte de son exécution lors des réunions interministérielles régionales présidées par le directeur de cabinet du Premier ministre.

2- La Gouvernance

2-1. Gouvernance au niveau national

- ✚ Une réunion de suivi présidée par le secrétaire général de la Présidence de la République et le directeur de cabinet du Premier ministre deux fois par mois.
- ✚ Des revues détaillées conduites au niveau des chefs de pôle compétents du cabinet du Premier ministre, assistés de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), pour constater le bon déploiement des feuilles de route ministérielles, veiller à la cohérence des objectifs et des décisions, identifier les obstacles et les lever et, le cas échéant, provoquer les arbitrages nécessaires lors de réunions interministérielles.
- ✚ Des réunions interministérielles de suivi des politiques prioritaires (RIM) pour chaque région présidées par le directeur de cabinet du Premier ministre associant le préfet de région, les autorités déconcentrées et les représentants des ministères concernés, au rythme d'environ une région par mois. Deux mois après chaque réunion, une réunion associant le préfet de région, le DITP et les acteurs directement concernés sera convoquée pour suivre la bonne exécution des arbitrages rendus.

2-2. Gouvernance au niveau régional

- ✚ Des réunions trimestrielles avec les référents des directions régionales sous l'égide de l'adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques pour faire le point sur l'état d'avancement de chaque chantier prioritaire, l'accent étant mis sur les leviers d'actions à mobiliser pour les chantiers affichant un retard chronique.
- ✚ Des rendez-vous réguliers, à l'occasion de bilatérales entre le préfet de région et les directeurs/chefs de services régionaux pour faire des points d'étape sur la mise en place des actions sous l'angle des PPG.
- ✚ Tous les mois, lors de chaque comité régional d'administration (CAR) et de chaque réunion des préfets franciliens, une actualité sur les PPG est donnée ou un chantier prioritaire est passé en revue. L'objectif est de faire un point régulier d'une part avec les membres du CAR et d'autre part avec les préfets de département au sujet des politiques prioritaires, davantage à maille départementale.
- ✚ Un suivi régulier est également réalisé tous les mois par le préfet, secrétaire général aux politiques publiques au sein du comité des secrétaires généraux et du pré-CAR.
- ✚ Des réunions sont organisées en tant que de besoin par le coordonnateur régional Pilote avec les coordonnateurs départementaux et les référents régionaux sur les questions d'actualité et les aspects techniques relevant de l'utilisation de l'outil PILOTE.

3- A quoi sert l'outil PILOTE ?

Sous l'égide de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), l'outil PILOTE a été conçu pour permettre aux administrations centrales et aux services déconcentrés de suivre l'état d'avancement, le suivi des décisions stratégiques, les arbitrages et les jalons annuels des politiques prioritaires du Gouvernement vers l'objectif à la fin du quinquennat (2026). PILOTE est un outil de support au dialogue, commun et partagé à tous les acteurs de l'Etat.

4- Qui fait quoi ? Le rôle des utilisateurs de l'outil Pilote

Les données quantitatives (valeurs et cibles) sont saisies dans l'outil PILOTE par les administrations centrales. Les données qualitatives (météo, synthèse des résultats et commentaires du chantier) sont saisies par les services déconcentrés pour les PPG qui relèvent de leur ressort.

En Ile-de-France, le choix retenu est de centraliser la saisie des données qualitatives dans l'outil PILOTE selon le périmètre soit au niveau de la préfecture de région soit au niveau de la préfecture de département. C'est le coordonnateur régional ou départemental qui saisit les données qualitatives dans l'outil PILOTE après validation par le préfet.

4-1- Rôle du coordonnateur régional ou départemental

Il assure un rôle pivot en tant que relais entre le suivi national et les échelons opérationnels permettant la coordination de la saisie à l'échelle territoriale. Il anime et organise la collaboration des parties prenantes du suivi des PPG. Il assure la complétude des données qualitatives dans l'outil PILOTE. Il fait remonter les éventuelles difficultés rencontrées aux directeurs de projets des administrations centrales. Il est l'interlocuteur unique de la DITP pour faciliter la centralisation des données à saisir dans l'outil PILOTE. Ses principales activités sont décrites ci-dessous :

- ✚ Communiquer à la DITP la liste et les droits des utilisateurs de l'outil PILOTE ;
- ✚ Visualiser tous les résultats des chantiers territorialisés (ATE et hors ATE) pour la région et les départements/ ou pour le département uniquement ;
- ✚ Saisir de façon régulière les référents locaux sur les commentaires et la météo (données qualitatives) concernant chaque PPG du périmètre ATE à saisir dans PILOTE après validation par le préfet ;
- ✚ Saisir et publier les données qualitatives dans l'outil PILOTE, soit la météo et les commentaires (pour les chantiers ATE uniquement), les données quantitatives (valeurs et cibles) étant saisies par les administrations centrales ;
- ✚ Saisir les directeurs de projet des administrations centrales pour actualiser les données quantitatives et qualitatives dans PILOTE pour ce qui est des PPG hors du périmètre ATE (Santé, justice, Education nationale..) ;
- ✚ Suivre l'ensemble des PPG du baromètre des résultats de l'action publique ;
- ✚ Suivre les priorités territoriales de la feuille de route ;
- ✚ Imprimer le rapport détaillé des PPG pour les instances de gouvernance ;
- ✚ Exporter des données (un export sous format excel des données concernant les PPG liées au périmètre concerné) ;
- ✚ Etablir en lien avec le service de la communication de la préfecture le plan de communication et de valorisation des PPG dans le cadre du baromètre et hors baromètre des résultats de l'action publique ;
- ✚ Rendre compte de l'utilisation des crédits du BOP 349 délégués par la DITP pour financer les actions de communication sur les PPG.

Sous toutes réserves, au cours du 2^{ème} semestre 2024, la possibilité sera donnée au coordonnateur régional ou départemental de créer, de modifier ou de supprimer des comptes pour les utilisateurs PILOTE et de consulter la liste de l'ensemble des comptes au sein de son territoire.

A terme, il sera possible de suivre dans l'outil PILOTE les décisions des RIM régionales.

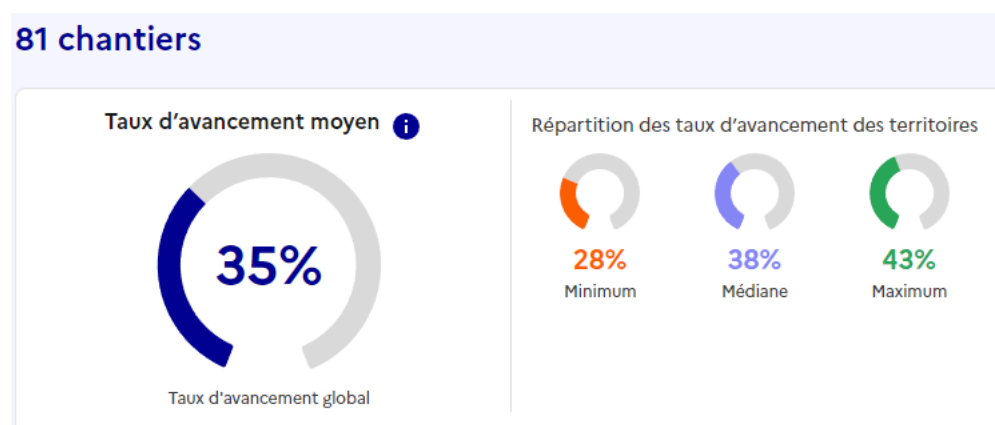
4-2- Rôle du référent des directions/services régionaux et des directions départementales interministérielles (DDI)

Le référent des directions/services régionaux ou des directions départementales interministérielles (DDI) veille au bon état d'avancement des PPG qui relèvent de son ressort en signalant au préfet les difficultés de réalisation et propose les données qualitatives à saisir dans l'outil PILOTE. Il peut consulter l'outil PILOTE en mode « lecture » pour les PPG qui relèvent de son champ de compétence et accéder aux fonctionnalités décrites ci-dessous. Il saisit le coordonnateur régional ou départemental de toute difficulté liée à l'utilisation de l'outil PILOTE.

- ✚ Visualiser et suivre dans l'outil PILOTE les PPG territorialisées relevant de son domaine de compétence ;
- ✚ Répondre à la demande du coordonnateur régional ou départemental sur les commentaires et la météo des PPG à saisir dans l'outil PILOTE et leur mise à jour ;
- ✚ Suivre les priorités territoriales de la feuille de route ;
- ✚ Imprimer les fiches détaillées des PPG ;
- ✚ Exporter des données (un export sous format excel des données concernant les PPG liées au périmètre concerné) ;
- ✚ Suivre les PPG du baromètre des résultats de l'action publique ;
- ✚ Proposer des actions de communication pour valoriser les PPG.

5- Quelles sont les données dans l'outil PILOTE ?

Au 29 mai 2024, concernant les 81 PPG suivies dans l'outil PILOTE, l'Ile-de-France affichait un taux d'avancement moyen de 35% contre une médiane de 38%.



5-1. Typologie d'indicateurs

Les indicateurs des PPG sont décidés par le directeur de projet de chaque PPG. Ils sont conçus et mis à jour par les administrations centrales pour tous les territoires. La typologie d'indicateurs comprend actuellement 4 catégories : indicateurs d'impact, de déploiement, de contexte et de qualité de service. Le type d'indicateur le plus utilisé correspond au type « indicateur d'impact ».

5-2. Calcul du taux d'avancement régional ou départemental

En principe, pour chaque maille territoriale, les résultats (valeur initiale et valeur actuelle) ainsi que la cible sont indiqués par les administrations centrales au niveau de chaque indicateur. C'est à partir de ces valeurs que le taux d'avancement, qui mesure l'effort réalisé pour atteindre la cible fixée, est calculé. Si une de ces valeurs fait défaut, en principe le taux d'avancement de l'indicateur n'est pas calculé.

Exemple : PPG Consolider le réseau des espaces France services (données régionales Ile-de-France).

Indicateur : Nombre de labellisations-Dernière mise à jour des données (de l'indicateur) : 08/03/2024.

Cet indicateur représente 30% du taux d'avancement régional du chantier.

Valeur initiale	Valeur actuelle	Cible 2024	Avancement 2024	Cible 2026	Avancement 2026
163 (12/2022)	184 (11/2023)	165 (12/2024)	100 %	165 (12/2024)	100 %

5-3. Indicateurs dont les résultats ne sont pas pris en compte dans le taux d'avancement de la PPG

Il est à noter que les résultats de certains indicateurs renseignés dans l'outil PILOTE ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'avancement régional ou départemental de la PPG concernée. Néanmoins, les résultats de ces indicateurs permettent au préfet de connaître leur état d'avancement et de mettre en place, le cas échéant, des actions de terrain.

Exemple : PPG Garantir un logement pour les sans-abri (Logement d'abord).

Indicateur : Nombre de personnes issues de l'hébergement généraliste ou se déclarant sans abri ou en habitat de fortune ayant accédé à un logement social. Dernière mise à jour des données (de l'indicateur) : 26/05/2024.

Cet indicateur n'est pas pris en compte dans le taux d'avancement régional du chantier.

Valeur initiale	Valeur actuelle	Cible 2024	Avancement 2024	Cible 2026	Avancement 2026
0 (12/2022)	19 910 (03/2024)	33 748	59%	67 496	30 %

5-4. Données à saisir dans l'outil Pilote : Responsabilité de la saisie des commentaires locaux

Pour les régions et les départements, il est demandé aux services déconcentrés de saisir 3 types de commentaires pour les PPG relevant du périmètre ATE. La nouvelle liste des PPG et des responsabilités de saisie est disponible sur le centre d'aide de l'outil PILOTE. Cette liste est susceptible d'évoluer.

Le tableau ci-dessous liste les PPG relevant du périmètre ATE au niveau régional et départemental (Liste établie par la préfecture de région selon l'icône « Modifier » dans l'outil Pilote). Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des modifications faites par la DITP.

R : régional.

D: départemental (Les huit départements franciliens ne sont pas forcément tous concernés par la PPG).

Ministère	PPG territorialisés à renseigner par les préfectures dans Pilote au 6 mai 2024. Cette liste peut évoluer en fonction des données dans PILOTE.	Nombre de PPG territorialisés
Agriculture et souveraineté alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le recours aux produits phytosanitaires (R/D) - Réussir la transition écologique des exploitations agricoles(R/D) - Accompagner le programme visant à planter 1 milliard d'arbres d'ici 2032 (R/D) - Renouveler et former une génération d'agriculteurs et d'agricultrices (R/D) - Garantir 50% de produits bio, de qualité ou durables dans la restauration collective (Egalim) (R/D) 	5
Economie Finances et souveraineté industrielle et numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'installation et le développement des sites industriels (R/D) - Assurer la rénovation des bâtiments publics (R/D) - Renforcer notre souveraineté industrielle (R/D) - Assurer la couverture numérique du territoire (R/D) - Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques de proximité (R/D) - Multiplier par dix la puissance solaire d'ici 2050 (R/D) - Devenir leader de l'hydrogène décarboné (R/D) 	7
Egalité entre les Femmes et les Hommes	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux protéger et accompagner les femmes victimes de violences (R/D) - Lutter contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et les discriminations (R/D) 	2
Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intégration des étrangers en France (R/D) - Renforcer la présence des forces de l'ordre dans l'espace public (D) - Associer les parties prenantes à l'amélioration continue du service rendu par les forces de l'ordre (D) - Renforcer la lutte contre le trafic de stupéfiants (D) - Renforcer la lutte contre les atteintes à l'environnement (D) - Réformer l'organisation de l'asile (D) - Moderniser la délivrance des titres de séjour (D) - Renforcer la lutte contre les séparatismes (D) 	8 dont 1 seul relève du niveau régional
Transition écologique et cohésion des territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la transformation écologique de l'Etat (R/D) - Assurer une gestion sobre de la ressource en eau (R/D) - Mettre en œuvre l'objectif "Zéro artificialisation nette" (R/D) - Amplifier le Plan vélo (R/D) - Adapter nos territoires au changement climatique (R/D) - Protéger les espaces naturels (R/D) - Poursuivre l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en place des ZFE (R/D) - Développer le co-voiturage (R/D) - Développer la part des voitures électriques (R/D) - Territorialiser la planification écologique (R/D) - Garantir un logement pour les sans-abris (Logement d'abord) (R/D) - Accélérer la rénovation énergétique de l'habitat et des logements privés (R/D) - Accélérer le renouvellement urbain des quartiers (R/D) - Faire d'Action Cœur de ville et de Petites villes de demain un outil d'aménagement durable du territoire (R/D) - Déployer Ma prime adapt (R/D) - Lutter contre le gaspillage et renforcer le recyclage (R/D) - Verdir les ports et les flottes (R/D) 	17
Travail, santé, solidarités	<ul style="list-style-type: none"> - Insérer dans l'emploi des personnes en situation de handicap (R/D) - Poursuivre le développement de l'apprentissage (R/D) - Poursuivre le développement du CEJ (R/D) 	5 (la PPG Renforcer l'égalité femmes-hommes)

	- Simplifier l'accès aux droits pour les personnes handicapées (D) - Lutter contre les impayés des pensions alimentaires (R/D)	dans les entreprises n'est pas à la main des préfets)
Transformation et fonction publiques	- Déployer Services Publics + pour améliorer le service rendu aux Français en associant les usagers (R/D) - Consolider le réseau des espaces France services (R/D)	2
Total : 45 au niveau régional (ou 38 si on ne prend pas en compte les 7 CP qui relèvent de la sécurité). La PPG : Simplifier l'accès aux droits pour les personnes handicapées (D) ne relève pas de l'échelon régional. Elle est renseignée par l'échelon départemental.		

• **Météo et synthèse des résultats** (la météo à renseigner dans l'outil PILOTE correspond au niveau de confiance dans la réussite du déploiement des PPG au niveau local). Il convient d'indiquer une météo en cohérence avec les commentaires sur l'atteinte des objectifs.



Au 29 mai 2024 : synthèse des météos saisis dans l'outil PILOTE au niveau de l'Ile-de-France



La rubrique des commentaires comprend 3 types de commentaires (Les services ne sont pas tenus de renseigner les commentaires sur les données ou les autres résultats obtenus).

• **Météo et synthèse des résultats :**

Il s'agit d'apporter un **commentaire qualitatif** sur l'état d'avancement global du chantier prioritaire en mettant en avant les points positifs, les réussites, les difficultés et les leviers d'actions mis en place pour l'atteinte des objectifs annuels. La saisie des commentaires est actuellement limitée à 1000 caractères espaces compris.

La météo retenue doit être en cohérence avec les commentaires sur l'atteinte des objectifs.

• **Commentaires sur les données :**

Il s'agit d'apporter des **commentaires sur les données quantitatives** figurant dans Pilote. Si ces données sont absentes, partielles, non actualisées ou erronées, il est utile dans ce cas de préciser les données de terrain et la source dont les services déconcentrés disposent. Si la cible fixée dans PILOTE est jugée inatteignable par la préfecture, celle-ci en motive les raisons et propose une cible correspondant à l'objectif territorial. Ces éléments sont en principe de nature à alimenter le dialogue avec les administrations centrales.

• Autres résultats obtenus :

Il peut s'agir d'un plan d'action spécifique mis en place à l'échelle régionale ou départementale, de résultats relevant d'indicateurs spécifiques ne figurant pas dans PILOTE ou d'actions de communication pour promouvoir ou valoriser une PPG.

Il est important de saisir la météo et les commentaires pour toutes les PPG du périmètre ATE car c'est à partir de cette saisie que la DITP effectue son audit notamment sur le taux de complétude des données.

S'agissant des PPG hors ATE (santé, justice, Education nationale...), la responsabilité de la saisie des commentaires et de la météo relève des administrations centrales. Les données concernant ces PPG permettent au préfet de région et aux préfets de département d'avoir un suivi et de faire le point avec les services concernés sur l'avancement des PPG dans les instances de gouvernance.

5-5. Mise à jour des données dans l'outil PILOTE

Les données quantitatives sont mises à jour par les administrations centrales. Il faut se référer dans l'outil PILOTE à la date de la dernière mise à jour des données (de l'indicateur). Il est à noter que certaines valeurs actuelles peuvent dater de l'année précédente (12/2023). La périodicité de la mise à jour des données quantitatives n'est pas précisée dans l'outil Pilote. Elle varie en fonction de la remontée des données sources propres à chaque PPG. Elle peut être hebdomadaire, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Toutefois, sans alerte de mise à jour des données dans l'outil PILOTE, il est recommandé aux services de consulter régulièrement l'outil dans la mesure où l'objectif du Gouvernement est de mettre à jour chaque semaine les données quantitatives.

S'agissant des données qualitatives (commentaires et météo), chaque préfecture est appelée à les mettre à jour dans l'outil PILOTE selon son propre calendrier en tenant compte, le cas échéant, de la date d'actualisation des données quantitatives dans l'outil PILOTE. En ce qui concerne la préfecture de la région d'Ile-de-France, la mise à jour se fait de façon trimestrielle. Il est à signaler que la DITP peut, à certaines périodes de l'année, demander aux services des préfectures d'actualiser dans l'outil PILOTE les commentaires qualitatifs et la météo pour une date déterminée.

La DITP a mis en place, fin mai 2024, une nouvelle fonctionnalité dans l'outil PILOTE permettant d'identifier rapidement les politiques prioritaires du Gouvernement nécessitant une attention particulière (listes des PPG en retard de 10 points par rapport au niveau national, des PPG présentant une dégradation de leur résultat et des PPG pour lesquelles le commentaire et la météo ne sont pas saisis). Cette nouvelle fonctionnalité est un élément clé pour la mise en œuvre dans l'atteinte des objectifs et le suivi au niveau de la complétude des données qualitatives.

6- Le baromètre des résultats de l'action publique

Piloté par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, avec l'appui de la DITP et du service d'information du Gouvernement, le baromètre des résultats de l'action publique rend accessible à tous l'avancement précis des PPG à l'échelle nationale, régionale et départementale. <https://www.info.gouv.fr/politiques-prioritaires/rechercher?REG=11>

Le baromètre des résultats de l'action publique, alimenté à partir des données dans l'outil PILOTE, permet donc au grand public de connaître en toute transparence l'état d'avancement de chaque PPG. Le contenu éditorial est alimenté par les préfetures à travers des « focus » sur certaines PPG. Des supports de communications conçus par les préfetures sont également attachés aux PPG pour valoriser les résultats.

Dans l'outil PILOTE, il est possible de filtrer les PPG en fonction du critère «Chantiers du baromètre». Ce filtre permet de visualiser les 46 PPG qui apparaissent dans le baromètre des résultats de l'action publique.

La DITP délègue une dotation annuelle sur le BOP 349 pour permettre aux préfetures de financer des actions de communication relatives aux PPG que ce soit dans le cadre du baromètre des résultats de l'action publique ou hors baromètre.

7- Les référents chargés des services publics

Conformément à la circulaire du 19 juillet 2023, des sous-préfets chargés des services publics ont été désignés dans les préfetures de département pour contribuer à la mise en place de services publics toujours plus proches, plus simples, plus efficaces.

Préfeture de département	Prénom et nom	Fonction
Paris	Marc ZARROUATI	Directeur adjoint de cabinet
Seine-et-Marne	Jean-Bernard ICHE	Sous-préfet de Provins
Yvelines	Florence GHILBERT	Sous-préfète de Rambouillet, Déléguée Territoriale Adjointe de l'ANCT
Essonne	Olivier DELCAYROU	Secrétaire général de la préfeture
Hauts-de-Seine	Nadège BAPTISTA	Préfète déléguée à l'égalité des chances
Seine-Saint-Denis	Frédéric ANTIPHON	Secrétaire général de la préfeture
Val-de-Marne	Bachir BAKHTI	Sous-préfet de Nogent-sur-Marne
Val-d'Oise	Lucie BOULANGER	Secrétaire générale adjointe de la préfeture

La qualité des services publics est au cœur de l'action du Gouvernement. Le sous-préfet référent, chargé des services publics, coordonne la définition et le déploiement d'un programme d'actions visant à améliorer l'accès des usagers aux services publics. Dans l'outil PILOTE, des indicateurs d'impact ou de qualité de service permettent de mesurer le ressenti des usagers à travers notamment le taux de satisfaction globale, le taux de respect de délai de traitement. Deux PPG sont principalement concernées : Consolider le réseau des espaces France Services et Déployer Services Publics + pour améliorer le service rendu aux Français en associant les usagers.

8- L'appui de la DITP

L'équipe de la DITP est mobilisée pour améliorer l'outil PILOTE en continu et répondre aux questions des utilisateurs. Des formations en webinaires sont régulièrement organisées ainsi qu'un séminaire annuel en présentiel dont l'objectif est de permettre aux coordonnateurs régionaux et départementaux de disposer de plusieurs ressources d'accompagnement pour faciliter l'utilisation de l'outil PILOTE, de faire part de leurs expressions de besoins, de trouver des solutions pratiques à des difficultés techniques, de tester les nouvelles fonctionnalités de l'outil et de partager les bonnes pratiques.

Pour contacter la DITP, une adresse mail : support.ditp@modernisation.gouv.fr

Ce livret est accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>